

CONDITIONS GENERALES DE VENIE (CGV) – EFFIDATA

ARTICLE 1 – GENERALITES - DEFINITION

OBJET :

(f) Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre EFFIDATA et le Client (les parties) concernant l'utilisation de bases de données nominatives. Elles ont force obligatoire entre les parties pendant toute la durée de leurs relations contractuelles. Aucune condition particulière non prévue aux présentes et aucune condition générale propre au Client ne saurait, sauf acceptation écrite de EFFIDATA, être opposée par le Client. EFFIDATA fournit ses Services sous réserve de l'engagement du Client à respecter les présentes CGV, que EFFIDATA se réserve le droit de modifier à tout moment. La version à jour des CGV est disponible en permanence au siège social de EFFIDATA.

DEFINITION :

(ii) Le terme « Services » signifie la mise à disposition par EFFIDATA au profit du Client de bases de données nominatives en vue d'opérations d' « E-Mailing », de « Fax-Mailing », de « Mailing SMS » ou de publispotages dans le cadre d'opérations publicitaires, de promotions et/ou commerciales. La mise à disposition de la base de données ainsi que la réalisation effective des opérations susvisées pour le compte du Client seront susceptibles d'être effectuées par des partenaires de EFFIDATA (propriétaire de la base de données nominatives et/ou prestataire technique chargé du routage), EFFIDATA exerçant alors une mission d'intermédiation entre le Client et le partenaire. L'ensemble de ces Services est défini dans la « Plaquette de présentation » disponible au siège de EFFIDATA sur simple demande du Client et/ou sur le site web de EFFIDATA à l'adresse suivante : www.effidata.com. Le Client reconnaît que toute demande d'utilisation des Services implique une parfaite connaissance du contenu des Services proposés. Toute nouvelle caractéristique qui augmenterait ou modifierait les Services sera, sauf disposition explicite, soumise aux présentes CGV.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES

COMMANDES :

Toute demande d'utilisation d'un ou plusieurs Services se matérialise par l'envoi, par le Client à EFFIDATA, du contenu des éléments et/ou des documents à transmettre aux Destinataires par le biais des Services sur un des supports suivants : sur disquette, e-mail, par dépôt sur FTP, site web de EFFIDATA, courrier ou par coursier. La prise en compte par EFFIDATA de la demande d'utilisation du Client est matérialisée par l'envoi d'un Bon à Tirer (BAT) pour la validation des éléments et/ou des documents à transmettre aux Destinataires puis par la réception de l'accord du Client. Par dérogation à ce qui précède, les parties conviennent que la simple réception de la demande d'utilisation du Client autorise EFFIDATA à mettre en œuvre les Services.

DELAIS :

La mise en œuvre des Services est effectuée dans les meilleurs délais (compte-tenu des impératifs techniques), suivant la prise en compte par EFFIDATA de la demande d'utilisation. Tous délais de mise en œuvre et toutes capacités de réalisation des Services tels que mentionnés dans le cadre de documents émanant de EFFIDATA (tel que Plaquette ou devis) ne le sont qu'à titre indicatif sans qu'ils soient opposables à EFFIDATA. La disponibilité des Services proposés par EFFIDATA est en principe permanente, sous réserve d'interruptions intempêtes, qu'elles soient inhérentes à la fiabilité technique du matériel, des logiciels informatiques utilisés, du réseau téléphonique ou Internet, ou qu'elles découlent des nécessités liées la maintenance, ou à tout autre événement plaçant EFFIDATA dans l'impossibilité de fournir ses Services.

RAPPEL / RESPECT DE L'ORDRE PUBLIC :

EFFIDATA n'est ni auteur, ni éditeur du contenu des éléments et/ou des documents transmis par le Client par le biais de l'utilisation des Services mais intervient en tant que simple prestataire de services. En aucun cas, EFFIDATA ne peut être tenu pour responsable du contenu ou de l'exactitude de tout ou partie des informations ou données transmises par le Client. Le Client s'engage à faire preuve de diligence dans l'intégrité, l'opportunité et l'utilité du contenu des éléments et/ou des documents transmis par le biais de l'utilisation des Services. Le Client reconnaît ainsi être parfaitement informé que EFFIDATA ne dispose d'aucun moyen de contrôle sur le contenu des éléments et documents transmis aux Destinataires par le biais de l'utilisation des Services (notamment les informations, communications, logiciels, photos, vidéos, graphiques, musiques, sons et tout autre élément).

Le Client procède sous sa propre responsabilité à la saisie des éléments et/ou des documents à transmettre. EFFIDATA ne peut être tenue pour responsable des données erronées et n'a aucune obligation de signaler au Client le caractère d'erreur manifeste. Le Client s'interdit d'avoir recours aux services de EFFIDATA à l'effet de transmettre tout élément et/ou document :

- encourageant à la commission de crimes et délits ;
- incitant à la consommation de substances interdites ;
- provoquant ou pouvant provoquer la discrimination, la haine, la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation ;
- qui soit illégal, nuisible, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, injurieux, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui ou de nature à heurter la sensibilité de certaines personnes ;
- à caractère violent ou susceptible de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la protection des enfants et des adolescents, notamment par la fabrication, le transport et la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine ;
- induisant en erreur d'autres Utilisateurs en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes ;
- portant atteinte aux droits de tiers comme, sans que cette liste ne soit limitative, à tout secret de fabrication, secret professionnel, information confidentielle, marque, brevet et d'une manière générale tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ou tout autre droit portant sur une information ou un contenu protégé ;
- comprenant, sans que cette liste ne soit limitative, des virus informatiques ou tout autre code ou programme, conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication.

Toutefois, EFFIDATA se réserve le droit, de divulguer à toute autorité compétente, supprimer, modifier ou déplacer le contenu qui manquerait aux termes des présentes ou serait répréhensibles de toute autre façon. S'agissant des droits de propriété intellectuelle, le Client s'engage à ne pas utiliser, exploiter ou détourner, de quelque façon et sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des éléments pour lesquels il ne dispose pas d'un droit de propriété intellectuelle et notamment les textes, formulaires, noms, sigles, logos, graphismes, graphiques, musique, marques, noms de domaine ou toute forme de signe distinctif, quel qu'il soit.

En tout état de cause, le Client est, et demeure seul responsable des préjudices notamment moraux qui pourraient découler de la diffusion des éléments et/ou des documents dans le cadre de l'utilisation des Services et qui pourraient comporter des atteintes à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ce titre irrévocablement à relever et garantir indemne EFFIDATA contre tout recours susceptible d'être exercé à ce titre à son encontre. De même, le Client demeure seul responsable de l'utilisation par ses préposés du Service fourni par EFFIDATA.

DISPONIBILITE DES SERVICES :

EFFIDATA se réserve le droit, à tout moment, de modifier, d'interrompre temporairement ou de manière permanente ou d'annuler tout ou partie des Services pour justes motifs, notamment afin de prévenir toute utilisation malveillante ou en cas de non-respect ou de manquement grave et répété aux présentes Conditions Générales, et ce sans en avoir informé préalablement le Client.

DONNEES PERSONNELLES :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est dûment informé que chaque Destinataire peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et détenues par EFFIDATA ou/et ses partenaires et demander que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

SPECIFICITE DU SERVICE DE FAX MAILING :

Concernant l'utilisation du service "Fax Mailing", conformément aux dispositions de l'article L. 33-4-1 du Code des postes et télécommunications (section 1 du Chapitre II du Titre Ier du Livre II), le Client est dûment informé qu'est interdite la prospection directe, par automates d'appel ou télécopieurs, d'un abonné ou d'un utilisateur d'un réseau de télécommunications qui n'a pas exprimé son consentement à recevoir de tels appels. Le Client reconnaît et accepte que EFFIDATA ne pourra être tenu pour responsable de toute contravention aux dispositions susvisées et qu'il supportera seul les éventuelles conséquences préjudiciables en résultant dans l'hypothèse où EFFIDATA ne gère pas la base de données nécessaire à la réalisation du service "Fax Mailing".

FOURNITURE DE LA BASE DE DONNEES PAR LE CLIENT :

Dans le cas où le Client fournirait à EFFIDATA sa propre base de données comportant notamment les coordonnées des Destinataires, le Client s'engage à ce que cette base de données respecte toutes les obligations prévues par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, notamment de déclaration préalable nécessaire à la mise en œuvre des traitements automatisés d'informations nominatives, ainsi que les obligations résultant l'article L. 33-4-1 du Code des postes et télécommunications. Le Client assumera

seu toutes les conséquences, directes ou indirectes, pouvant découler du non-respect de ces dispositions, sans que la responsabilité de EFFIDATA ne puisse être recherchée.

ARTICLE 3 – CONDITIONS TARIFAIRES DES SERVICES

PRIX :

Les prix des Services sont établis par EFFIDATA en fonction des besoins du Client. Tous les prix sont indiqués hors taxes et doivent être majorés de la T.V.A. au taux en vigueur. Les prix des Services seront implicitement augmentés à due concurrence de l'augmentation du coût des communications appliqué par les opérateurs téléphoniques permettant la mise en œuvre des Services, ce que le Client accepte sans la moindre réserve.

FACTURATION ET PAIEMENT :

Le règlement des sommes facturées par EFFIDATA se fera à réception de la facture sauf mention contraire dans tout document émanant de EFFIDATA et expressément accepté par le Client. A défaut de règlement à l'échéance, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demie (1,5) le taux d'intérêt légal sera exigible, sans qu'il soit besoin d'accueillir de formalité ou de mise en demeure. Si EFFIDATA devait confirmer le recouvrement de sa créance à un tiers, le Client serait redevable, outre l'application des pénalités de retard, du remboursement des frais et honoraires engagés.

La facture devra être retournée à EFFIDATA sur présentation par fax au 0177453070 – dûment acceptée – pour notre société d'affacturage.

De même, en cas de non-paiement à l'échéance, EFFIDATA se réserve le droit de suspendre de plein droit, et sans mise en demeure préalable, tous les Services en cours et ce, quelle que soit leur nature et leur niveau d'avancement, sans que le Client ne puisse de ce chef prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE

Le Client reconnaît que EFFIDATA n'est soumise qu'à une obligation de moyen notamment en ce qui concerne la continuité de ses Services. A cet égard, EFFIDATA ne saurait déclarer ni garantir que les Services seront continus, sans interruption provisoire ou définitive, sans suspension ou sans erreur. EFFIDATA ne saurait être aucunement responsable de l'efficacité ou de la qualité des transmissions qui pourraient être dégradées notamment en cas d'encombrement.

De même EFFIDATA n'est soumise qu'à une obligation de moyen s'agissant de la validité, la qualité, l'utilité, l'exactitude et l'intégrité des bases de données mises à la disposition du Client.

La responsabilité de EFFIDATA, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits relevant d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers ou de la victime du dommage. Outre la définition donnée de la Force Majeure par les Juridictions Judiciaires Françaises, le Client reconnaît que constituent notamment un cas fortuit, les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel, les programmes et logiciels informatiques, le réseau téléphonique ou Internet.

Le Client reconnaît et accepte que EFFIDATA ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect en ce et y compris [notamment] les pertes de profits, de clientèle, de données, ou toute autre perte de biens incorporels (et ce même si EFFIDATA a été informé de la potentialité de tels dommages) pouvant survenir : de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité d'utiliser les Services, de la réception de messages ou des transactions conclues suite à l'utilisation des Services, suite à la modification des éléments et/ou documents transmis, et, plus généralement de toute autre question en rapport avec les Services.

Le Client reconnaît et accepte que EFFIDATA ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect subi par les Destinataires du fait de la réalisation des Services, notamment par des dérangements ou réceptions intempêtes, et que le refus par un Destinataire de recevoir les Services en cause ne saurait constituer une inexécution par EFFIDATA de ses obligations contractuelles.

EFFIDATA ne peut être considéré comme responsable des dommages résultant de la perte, l'altération, l'effacement des éléments et/ou documents ou l'accès frauduleux à des données confidentielles, la transmission accidentelle par le biais des Services de virus ou d'autres éléments nuisibles, de l'attitude, de la conduite ou du comportement d'un Destinataire ou d'un tiers, du coût des biens ou services de remplacement, même si la réalisation d'un tel préjudice était connue ou aurait pu être prévue par EFFIDATA.

Les correspondances, la relation commerciale avec des Destinataires, ou la participation à des promotions organisées par le Client à l'intention des Destinataires transmises par le biais des Services, y compris le paiement et la livraison de biens ou service, ou tous autres termes, conditions, garanties ou déclarations en relation avec ces opérations se font directement entre le Client et les Destinataires. Le Client reconnaît que EFFIDATA ne peut être tenu pour responsable de tout dommage quel qu'il soit, consécutif à ses relations avec les Destinataires.

Certains Services peuvent permettre la transmission d'éléments et/ou documents incluant des liens vers des sites web ou des sources Internet. Dans la mesure où EFFIDATA ne peut contrôler ces éléments et/ou documents, ces sites et sources externes, le Client est seul responsable envers le Destinataire ou tout autre tiers de la mise à disposition de ces sites et sources externes, et supporte seul la responsabilité quant au contenu, publicités, produits, services ou tout autre matériel disponible sur ou à partir de ces sites ou sources externes.

Certains Services peuvent présenter un risque d'intrusion de tiers dans le système du Client à qui il appartient de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses données et logiciels contre de telles intrusions et contre toute contamination par des virus. En aucun cas, EFFIDATA ne peut être responsable des dommages susceptibles d'être causés à l'équipement ou aux données du Client du fait de l'utilisation de ses Services.

Le Client reconnaît et accepte que EFFIDATA ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages directs et/ou indirects subis par le Client et/ou tous tiers dans le cadre de la réalisation des Services incombant à un ou plusieurs partenaires de EFFIDATA. Dans l'hypothèse où EFFIDATA exerce une simple mission d'intermédiation entre le Client et un partenaire (propriétaire de la base de données nominatives et/ou prestataire technique chargé du routage), EFFIDATA ne saurait garantir le contenu, la nature et/ou l'efficacité de la base de données nominatives et/ou l'exploitation de cette dernière.

Sans limiter la portée des autres dispositions des présentes CGV, la responsabilité de EFFIDATA, si elle venait à être engagée, quelle qu'en soit la cause ou la forme de l'action, ne pourrait excéder, tous préjudices confondus, la moitié du montant de la prestation litigieuse facturée au Client.

Le Client s'engage à indemniser EFFIDATA, ainsi que ses sociétés sœurs ou affiliées, ses représentants, ses salariés, ses partenaires, contre tout dommage, plainte ou demande de tiers consécutif à la transmission d'éléments et/ou de documents établis par lui entraînant une violation des Conditions Générales ou portant atteinte aux droits d'autrui, cette garantie couvrant tant les indemnités qui seraient éventuellement versées que les honoraires d'avocats et frais de justice dans une limite raisonnable.

ARTICLE 5 – DIVERS

INTEGRALITE DU CONTRAT :

Le fait pour EFFIDATA de renoncer à se prévaloir de la violation de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV n'empêchera pas l'application ultérieure de cette clause et ne pourra être considéré comme une renonciation à se prévaloir de toute autre violation. De même, la tolérance relative à l'application des clauses des présentes Conditions Générales ne pourra jamais, quelle qu'ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses.

NON VALIDITE PARTIELLE D'UNE CLAUSE :

La nullité qui affecterait l'une quelconque des dispositions des présentes, en tout ou partie, n'affectera pas le reste des Conditions Générales qui resteront en vigueur sans changement.

EXCLUSION DE LA QUALITE DE MANDATAIRE :

Il est expressément entendu et convenu qu'aucun élément des présentes CGV ne devra être interprété comme désignant EFFIDATA en qualité de mandataire du Client, dans quelque but que ce soit.

CESSION ET SOUS TRAITANCE :

EFFIDATA se réserve le droit de sous-traiter ou de céder à un tiers les droits et obligations issus des relations contractuelles.

DROIT APPLICABLE ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION :

Les relations contractuelles entre EFFIDATA et le Client sont régies pour leur validité, interprétation et exécution conformément aux lois et règlements de la République française. **TOUT LITIGE OU TOUT DIFFEREND SURVENANT ENTRE EFFIDATA ET LE CLIENT RELATIF A LA VALIDITE, A L'INTERPRETATION ET/OU L'EXECUTION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES OU Y ETANT LIE SERA EXCLUSIVEMENT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL DE EFFIDATA, CELA MEME EN CAS DE PLURALITE D'INSTANCES, DE DEFENDEURS, DE DEMANDES INCIDENTES, APPEL EN GARANTIE OU MISE EN CAUSE ET MEME PAR VOIE DE REFERE.**

« LU ET APPROUVE » + DATE + SIGNATURE DU CLIENT